

e-learning

Françoise Thibault

L'UNESCO préfère parler de "sociétés de la connaissance" plutôt que de "société de l'information" en cela elle reconnaît la diversité des processus de transmission et d'appropriation des savoirs qui ne peuvent uniquement reposer sur un primat technologique. Parce que les technologies de l'information et de la communication recèlent de grandes potentialités pour la création et la diffusion des savoirs, l'interaction entre l'homme et la technique est rendue, plus encore aujourd'hui, complexe et fondamentale pour l'éducation. La compréhension et une plus grande maîtrise de cette interaction sont au cœur des attentes portées par la société civile et les gouvernements dans les débats du SMSI. Encore faut-il que les mots eux-mêmes permettent de l'appréhender, en particulier lorsque des termes comme e-learning qui, très lié au développement des réseaux de communication, ont tendance à minorer les rôles de l'activité humaine et des compétences nécessaires à l'usage des techniques (Linard, 1996) au bénéfice du simple déploiement des technologies de l'information et de la communication dans les sphères éducatives.

L'usage du terme e-learning

Contrairement à d'autres notions (cours par correspondance, télé-enseignement, formation ouverte et à distance, université virtuelle, campus numérique, etc.), l'expression e-learning s'est répandue en France à partir des années 2000 sans avoir été traduite. C'est à la fin des années 1990 qu'elle a commencé à s'imposer en Amérique du Nord pour désigner un enseignement à distance utilisant l'internet. Début 2000, "l'acception du terme s'élargit lorsque l'administration Clinton l'utilise pour donner les couleurs de la nouveauté à la révision de son plan quadriennal TICE. (...) *E-learning* désigne alors la totalité du champ des technologies utilisées en classe comme à distance" (Chaptal, 2002).

En mars 2000, la Commission des communautés européennes lance *l'Initiative e-learning* sur la base de la définition élargie établie par l'administration Clinton. Le *e-learning* est défini comme "l'utilisation des nouvelles technologies multimédias et de l'Internet, pour améliorer la qualité de l'apprentissage en facilitant l'accès à des ressources et des services, ainsi que les échanges et la collaboration à distance". En deux ans, la Commission produit tout un ensemble de textes qui s'inscrivent d'emblée dans la continuité de la politique éducative nord-américaine avec pour objectif, au niveau de l'enseignement supérieur, de rattraper ce qui est considéré comme un retard. Repris par une instance habilitée à s'exprimer sur l'éducation depuis le traité de Maastricht, le terme *e-learning* permet, par son emploi, de donner une existence à une politique éducative d'introduction généralisée des TIC dans l'éducation et la formation¹. Cette politique vise tout à la fois le développement des équipements informatiques et des réseaux, le soutien à une industrie du contenu et du logiciel, la formation des enseignants et le repérage des "bonnes pratiques" pédagogiques. Bien qu'apparemment moins focalisée sur le déploiement technologique que le plan

¹ Cette orientation apparaît d'autant plus décisive au niveau de la Commission que l'ensemble des textes sur le *e-learning* prend soin de s'inscrire dans le prolongement et de se référer aux textes plus anciens relatifs à l'éducation : *Résolution du conseil du 6 mai 1996 sur les logiciels éducatifs* ; *Conclusions du Conseil du 22 septembre 1997 sur l'éducation et les TIC*, *Conclusions du conseil européen de Lisbonne* ; *Rapport sur les objectifs concrets des systèmes d'éducation. Plan d'action "Apprendre dans la société de l'information" (1996-1998)*. 1996 : *année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie*.

de l'administration Clinton, l'initiative européenne, partiellement analysable au travers des indicateurs de suivi qu'elle a mis en place, a fait jusqu'alors la part belle à l'informatisation des institutions éducatives qui finit par être le garant de l'amélioration recherchée de l'accès savoirs.

Evolution des expressions « universités virtuelles » et « campus virtuels »

Ces syntagmes tout droit venus des Etats-Unis ont été traduits littéralement en français. L'idée d'*université virtuelle* doit beaucoup aux *communautés virtuelles* inventées, dans les années 1970, par les chercheurs en informatique de la côte ouest américaine et popularisées dans leur acception la plus extensive par Howard Rheingold (Flichy, 2001). Critiquant radicalement l'évolution de l'institution universitaire que les forces libérales tendent, pour eux, à transformer en entreprise, ils ont partagé la conviction que seuls les réseaux pouvaient permettre de sauver l'essentiel de ce qui fait l'intérêt de l'université² à savoir l'échange entre les personnes et la construction collective des savoirs et ont défendu la création de *campus virtuels*.

A partir du milieu des années 1990, *l'université virtuelle* a pris un tout autre sens. Elle a désigné un espace de collaboration entre le secteur public et privé, construit avec les technologies de l'information et de la communication et susceptible de générer des profits impressionnants en offrant des formations souvent professionnalisantes à un public jugé illimité. On a vu se multiplier, sur le territoire nord-américain ou en Australie, les annonces très « marketing » de création de consortiums associant des universités, des entreprises, des opérateurs de télécommunication voulant créer des universités et des campus virtuels.

En France, le concept d'*université virtuelle* a eu peu d'écho. Un numéro des *Cahiers du numérique* paru en 2000 le situe prudemment « à l'intersection de trois espaces : l'espace des possibilités, l'espace des technologies, l'espace de la pédagogie ».

Les deux acceptions des "campus numériques"

Popularisée par un premier appel à projets lancé en juin 2000 par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, l'expression, *campus numériques*, fait, moins que les deux précédentes, référence à une situation extra-nationale – sinon pour s'en distinguer. Si les universités sont encouragées à se regrouper et à engager des partenariats avec le secteur privé, elles doivent respecter les cadres réglementaires nationaux en matière de formation et ne peuvent se limiter à une offre de contenus pédagogiques accessibles en ligne. La notion (relativement floue) de service à l'étudiant est au centre du projet. En dehors des critères administratifs, trois types d'activité sont exigées des établissements : l'ingénierie pédagogique, l'intégration de ressources numérisées hors ligne ou en ligne et la logistique. La place faite aux outils est secondaire et la notion de dispositif de formation constitue le cadre de référence : l'objectif majeur consiste, en 2000, à « élaborer une offre de formation ouverte et à distance et porter cette offre aux niveaux national et international » et en 2001, à « promouvoir une offre de formation

² « L'université doit désormais affronter la possibilité d'être transformée par la culture du cyberspace générée par ses centres de calcul et ses réseaux. Tandis que l'imprimerie annonça l'extinction des institutions monacales et la naissance de l'université moderne, le cyberspace pourrait dissoudre les campus actuels faits de briques et de mortier dans une culture de la connaissance décentralisée, un réseau de sites « virtuels » d'échanges intellectuels qui rendra obsolètes les anciens bâtiments couverts de lierre, de même que les frontières institutionnelles et politiques, créant une chose similaire à la vision qu'avait H.G. Wells d'un cerveau mondial » in CHILDERS, P., DELANY, 1994.

supérieure ouverte et à distance ». Un ensemble de mesures d'accompagnement est programmé pour aider à la transformation des pratiques pédagogiques universitaires.

En perdant son orientation restreinte à un dispositif spécifique de formation tel que celui de l'enseignement essentiellement à distance, l'expression *campus numérique* a changé significativement de sens en 2002 puisqu'elle a désigné, dans le dernier appel à projet, toute formation de l'enseignement supérieur conçue avec les technologies en vue d'individualiser les parcours³. *Campus numérique* est devenu la traduction française du *e-learning* de l'enseignement supérieur prôné par la Commission européenne. Ce changement de sens s'est accompagné d'un affaiblissement de l'intérêt porté par les responsables nationaux de l'opération à l'évolution des formes pédagogiques. La production de ressources a primé sur les dispositifs de formation et les mesures d'aide à la transformation des pratiques ont progressivement été abandonnées.

Saisis par la puissance du mouvement d'informatisation et de mise en réseau des institutions éducatives, l'évolution du sens des mots incarne des conflits dont l'issue laisse pour l'heure une place restreinte à la pensée de l'activité humaine. Il revient aux débats engagés notamment dans le cadre du SMSI, de repenser "les relations entre hommes et machines pour faire des TIC de véritables médiateurs de connaissances" (Linard, 1996).

Références bibliographiques

Chaptal A., *Comme le berger qui criait au loup*,

<http://archiveedutice.ccsd.cnrs.fr/docs/00/00/18/47/PDF/Chaptal>

Childers P., Delany, 1994, " *Wired Word, Virtual Campus : Universities and the Political Economy of Cyberspace*", in *Work and Days*, 24/4 Spring/fall. (accessible en ligne : <http://www.sfu.ca/delany/>)

E-learning. Penser l'éducation de demain, Communication de la commission, Commission des Communautés européennes, Bruxelles, 24 mai 2000.

Flichy P., *L'imaginaire d'Internet*, La Découverte, 2001.

Linard M., *Des machines et des hommes, apprendre avec les nouvelles technologies*, L'Harmattan, 1996 (nouvelle édition réactualisée).

Oillo D., Barraqué P., *Universités virtuelles, universités plurielles*, in *Les cahiers du numérique* (volume 1-n°2-2000), Paris, Hermès Science, p.21.

Rheingold H., *Virtual Communities, Whole Earth Review*, 1987, trad Addison-Wesley France, 1995

³ cf. <http://tice.education.fr/EducNet/Public/superieur/campus>